

Se passer des pesticides, c'est possible !

« Quand communes et citoyens s'engagent
pour préserver la biodiversité,
les ressources en eau et leur santé »



Contexte :

Fédération Régionale de communes pour
les Oligo-éléments hydriques (FROH) (Lorraine)

Association de conseils régionaux

pour l'écologie publique en Alsace Nord

Autre acteur :

Chambres d'Agriculteurs et Chasseurs pour
l'écologie

Association ZEPHORE

Orne - Normandie

Avec l'association française de

l'agriculture de France (AFAF) - Alsace

et la Région Lorraine

Associations partenaires :

Le département de la Moselle en Alsace
La Région de Grand Est, la Région
de Bourgogne, la Région de Bretagne,
la Région de Normandie, la Région
de Nouvelle Aquitaine, la Région
de Pays de la Loire, la Région
de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la
Région de Rhône-Alpes, la Région
de Occitanie, la Région de
Occitanie-Pyrénées-Midi-Pyrénées

Coopérations :

Association Française pour l'écologie (A.F.E.)
Association Française pour l'écologie (A.F.E.)
Association Française pour l'écologie (A.F.E.)

2023 au 1er février - Juin 2024



La Région
Lorraine



Vous avez dit pesticides ?

C'est quoi ?

Le terme **pesticide** regroupe les substances chimiques destinées à repousser, détruire ou combattre les ravageurs et les plantes ou animaux jugés indésirables.

Pesticides = Produits phytosanitaires = Produits phytopharmaceutiques



Composition

Pesticides = **Éléments actifs** (à agir sur le ravageur) + **Adjuvants** (pour améliorer l'efficacité du produit)

- Picouils** → **Zante**
- Herbicides → Les adventices (mauvaises herbes) indésirables
 - Insecticides → Les mites, les chenilles, les pucerons, les charançons des plantes
 - Fongicides → Les champignons
 - Acaricides → Les araignées
 - Molluscicides → Les escargots
 - Nématocides → Les vers

Qui les utilise ?

90% agriculteurs

10% autres utilisateurs

(Collectivités, entreprises, particuliers, particuliers, particuliers...)



ATTENTION!
Tous les pesticides vendus ont reçu une autorisation de vente. Mais autoriser ne veut pas être nocif.



Le savez-vous ?

La France est le 1er utilisateur mondial de produits phytosanitaires.

En 2014, la consommation s'élevait à plus de 1 kg de substance active par habitant.

Cela équivaut à environ 10 millions de litres d'eau potable par habitant et par an.

La consommation de produits phytosanitaires en France est de 100 000 tonnes par an.

30 % de la pollution des eaux pourraient être causée par les usages non agricoles

En effet, les traitements à proximité des cours d'eau, fossés, caniveaux, sur des infrastructures (pontons, parkings, terrasses, ...), provoquent des ruissellements d'eau chargés en pesticides vers les égouts et directement jusqu'au ruisseau.

Environnement et pesticides ne font pas bon ménage !

Les pesticides sont présents partout, même là où on ne les attend pas !



Dans l'air

Les pesticides sont dispersés dans l'atmosphère directement lors de leur application, mais aussi après leur dépôt en se volatilisant ou sous l'effet du vent. Ils peuvent être transportés sur de longues distances, le DDT a été retrouvé dans les glaces de l'Arctique et de l'Antarctique.



Les stations d'épuration n'éliminent pas les pesticides qui se retrouvent donc dans les rivières.

Bébé !

BARRAGE À RECOLLECTER DANS L'EAU

Les stations de distribution d'eau potable sont dans l'obligation de contrôler les eaux contaminées, en installant un arrêt de non passage pour les collectifs, et les consommateurs.

Dans les aliments

En France, en 2005, plus de 50% des fruits et légumes contenant des résidus de pesticides, dont 9,5 % dépassaient les limites Maximales Résidus (LMR).

Dans l'eau

Présence de pesticides dans 91 % des mesures faites dans les cours d'eau français et dans 55% des eaux souterraines. Les dérivés sont les substances majoritairement détectés. Exemples : le diazinon, le glyphosate et son produit de dégradation...

Dans le sol

Comme aux microorganismes (bactéries, champignons), le sol a le pouvoir de dégrader les pesticides. Toutefois, l'efficacité de cette dégradation dépend des sols et des pesticides. Elle peut n'être que partielle et produire des dérivés toxiques et persistants.

Au sein de la biodiversité

La faune et la flore non visées sont aussi contaminées lors de l'utilisation des pesticides, soit par contact direct, soit de leur pulvérisation, soit indirectement lors de la consommation de proies qu'ils leur contiennent.

N'oublions pas que 3/4 des cultures mondiales de légumes, fruits et oléagineux dépendent des insectes pollinisateurs (abeilles, bourdons...).

En Chine, dans la province du Sichuan, des producteurs en sont réduits à fertiliser les fleurs de pointer à la main. L'utilisation incontrôlée d'insecticides a provoqué la disparition des insectes pollinisateurs ainsi que les plantes dont la fécondation dépend de ces derniers.

ZUT, Y'IA PLUS UN SEUL ENDOIT OÙ ON PEUT VIVRE TRANQUILLE !



www.lesherminiers.be

En corps d'accord avec les pesticides ?

Les pesticides peuvent détruire tout type d'organismes vivants et présentent donc des risques pour la santé humaine.

Par contact avec la peau et les yeux...

Par les voies respiratoires...

Par la voie digestive...

Voies de contamination

Lors de l'application et de l'entrée dans une zone traitée on peut contracter un contact cutané direct ou par ingestion. Plus proches du sol, les enfants et les animaux domestiques sont plus exposés et donc plus vulnérables.



Risques encourus

ATTENTION
Consultez votre médecin ou votre pharmacien pour connaître les symptômes et les risques encourus par les personnes qui utilisent les produits phytosanitaires.

Toxicité aiguë (effets immédiats)

Les pesticides peuvent avoir des effets sur la santé lors de l'application : maux de tête, vomissements, troubles respiratoires, irritation de la peau ou des yeux, étourdissement, nausées, manque d'appétit ou fatigue... Pour leur sécurité, les utilisateurs doivent donc porter des équipements de protection.

Toxicité chronique (effets différés à moyen ou long terme)

Des problèmes peuvent également survenir chez les manipulateurs mais aussi chez d'autres personnes exposées à des doses très faibles mais répétées. On soupçonne les pesticides de participer à l'apparition des troubles suivants :

• Problèmes neurologiques,

cognitifs et comportementaux

Maux de tétanos
Épouvue maladie professionnelle;
attention, des capacités intellectuelles,
sogues d'Alzheimer...



• Troubles de la reproduction et de la croissance

Dérèglements hormonaux, diminution de la fertilité, malformations du fœtus, handicaps à la naissance, avortements spontanés, retardés de croissance...



• Développement de cancers spécifiques

Tumeurs cérébrales, leucémies, cancers de la vessie, lymphomes...



• Déficits immunitaires

Reactions allergiques, réponses auto-immunes, suppression de la fonction immunitaire et plus grande sensibilité aux agents pathogènes...



Le savez-vous ?

Certains pesticides s'accumulent et se concentrent tout au long de la chaîne alimentaire.

Il existe en Europe depuis plus de 30 ans le OCP qui étiquette les produits phytosanitaires et compte dans les gabelles de nos pots de...



DE NE PAS POUVOIR GRAND-CHOSE POUR ESSAYER D'ÊTRE PROTÉGÉS...

Des herbes ! Désherbants ?

Remplaçons les désherbants qui sont les pesticides les plus employés par les communes et les particuliers par des techniques alternatives qui ne manquent pas !

Paillage

Différents types de paillage peuvent être mis en place pour couvrir la terre nue. Privilégier les paillages organiques biodégradables (cortèges de branchies, scories broyées, compost de gazon séchées, feuilles...)
De plus, un paillage permet de limiter l'évaporation, apporte des éléments nutritifs et régule la température.



Mantel floral avec paillage mulché et organique

Changement de pratique d'entretien

Entretien régulier

Tondre le gazon de 6 à 8 cm permet de limiter le développement des mousses et des mauvaises herbes à feuilles larges (le stercoraire notamment).
Ne laisser que quelques semaines nombreux insectes qui se au gazon.



Conseil...

Insistez-vous des pratiques alternatives mises en place par votre commune : les associations de bénévoles existent dans de nombreux lieux, échangez de conseils, faites les marchés, placez des plantes couvre-sols...

Plantes couvre-sols

En installant un feuillage dense, les mauvaises herbes empêchent l'apparition des herbes spontanées, qui ne peuvent supporter la concurrence. Ex : l'actinelle, le scabre, le géranium, le cerastaire, le verve crémant.



Le verve couvre-sols au pied des arbres

Désherbage manuel

Binage, griffage, arrachage.

Désherbage mécanique

Le substrat est éjecté (lardon préventif) et les herbes sont arrachées (lardon surrival).
• Broyage des tiges indésirables.
• Grillage des tiges permises.

Désherbage thermique

Les herbes subissent un choc thermique et sont détruites.
• Désherbage thermique à flamme (à eau ou à gaz).
• Désherbage thermique à eau chaude vapeur ou moule chaude.



Justice aux adventices !

Les adventices sont des plantes qui poussent sans avoir été semées.
Elles sont appelées « mauvaises herbes » mais le sont-elles vraiment ?

Vous avez dit « mauvaises » ?

Nos ancêtres connaissaient les vertus des plantes.
De nombreuses plantes dites « mauvaises » ont des intérêts :

- pour la biodiversité ; pour les espèces pollinisatrices, pour assurer le cycle de développement de certaines espèces ;
- pour l'homme : comestibles, médicinales, utilisées comme purins dans les jardins etc ...

Acceptons les herbes spontanées !

Le désherbage communal est effectué en partie pour des raisons esthétiques.
Même si il existe des techniques de désherbage alternatives, telles-que le consommer de l'énergie de l'eau, il requièrent beaucoup de main-d'œuvre.
Ne pourrait-on pas changer notre mode d'une rue propre et inviter un peu de nature en ville ?

Et vous, que préférez-vous trouver dans votre rue ?



Le savez-vous ?

L'ORTIE... Très appréciée des papillons et par certains jardiniers, permet de faire un excellent purin.

Selon la dilution, l'ortie sert en désherbatif pour son effet répulsif contre les pucerons, acariens et pour ses propriétés stimulant de croissance. C'est aussi un excellent engrais.

VIVONS
AVEC LA NATURE
PLUTÔT QUE
CONTRE !



Contre les maladies et les ravageurs...

...prévention et lutte biologique, les bases du jardinage écologique !

La prévention avant tout !

Choisir des essences résistantes, locales et anciennes.

- Limiter les apports d'engrais et les arrosages trop abondants.
- Entretien la terre, veiller à son équilibre minéral et organique.
- Arroser au pied des plantes et pas sur le feuillage.
- Éviter les tailles trop sévères.
- Enlever les feuilles et les rameaux malades ou colonisés.
- Privilégier les associations de plantes favorables (ex : poireau et fraise)
- Mettre en place une rotation des cultures

**VOilà TOUS
MÉS POTES...**



Les parasitoides

« Je ponds mes œufs dans le corps d'un puceron. Mes larves, après éclosion, s'y développent en le dévorant de l'intérieur ! »

La coccinelle à sept points

Apprécisée de tous, elle consomme 90 pucerons par jour et ma larve, méconnue à cause de son physique ingrat, en consomme 60 !

Le syrph

« Caractérisée par mon vol rapide et saccadé, je suis une mouche déguisée en guêpe qui se nourrit de nectar et pollen. Mes astécots consomment environ 40 pucerons par jour ! »

La chrysope

« Appelée mouche aux yeux d'or, je suis un adulte butineur mais ma larve carnassière se délecte de pucerons, chenilles ou autres arthropodes »

Pour accueillir la biodiversité au jardin :

- Conserver et aménager des abris naturels (mares, tas de bois) pour les hérissons, musaraignes et grenouilles qui raffolent des limaces et limaçons.
- Choisir des essences végétales locales qui serviront de refuge et de nourriture pour les auxiliaires.



En Lorraine, les communes s'engagent !

Les services des espaces verts des collectivités de Lorraine s'engagent progressivement dans la réduction de l'utilisation des pesticides voire à leur suppression totale.

Les différentes étapes permettant d'aller vers le « Zéro pesticide » pour l'entretien des espaces publics :

Information et sensibilisation de l'ensemble de la population sur la nécessité de changer de pratiques d'entretien des espaces.

Audit des pratiques d'utilisation des pesticides qui permet de prendre conscience des non conformités éventuelles avec la réglementation.

Formation des apprenants de pesticides aux risques liés à leur utilisation et démonstration de techniques alternatives.

Cartographie des zones à forts risques sanitaires et environnementaux.

Plan de désherbage :
Elaborer un plan qui permet de réviser les stratégies alternatives de désherbage.

Plan de gestion différenciée :
Méthode permettant de différencier l'entretien des espaces, allant du plus horticole au plus naturel.

Engagement à la suppression de l'utilisation de tous pesticides.



Désherbage à vaporisateur



Plan de gestion différenciée à Nancy



Désherbage à la main



Entretien à la main



Activités préparées à Nancy



Publiec à Nancy



Désherbage manuel à Metz

Portant un regard différent sur la nature, certains pays comme le Danemark, la Suède ou les Pays-Bas entretiennent une partie de leurs espaces publics sans utiliser de pesticides depuis les années 90 !

• Le plan Ecophyto 2018 issu du Grenelle de l'Environnement vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50 % d'ici 2018.

• La démarche « Zéro pesticide » peut être soutenue financièrement et technique par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Lorraine.

Ça vous paraît plus clair ?



Retrouverez-vous ce qui change si on arrête d'utiliser les pesticides ?

Avec pesticides



Sans pesticides



Alors, continuons nos efforts ensemble !

Parce que les pesticides portent atteinte à l'environnement, à notre santé et à celle des générations futures, adoptons une attitude citoyenne responsable.

Encourageons nos communes à ne plus utiliser de pesticides et respectons tous ensemble notre patrimoine !



Si vous avez décidé de renoncer aux pesticides, débarrassez-vous des bidons inutilisés. Mais attention : ne les jetez pas à la poubelle, il faut déposer ces produits dangereux dans une déchetterie habilitée à les recevoir.

Contacts

- FREDON : 05 83 33 80 70
- Agence de l'eau Rhin-Meuse : 03 87 54 47 00
- Conseil Régional de Lorraine : 03 87 33 00 00